

Les dates et le lieu de la manifestation ...

Salle Agora – SAINT-AVOLD

3 Place du Champ de Foire – 57500 SAINT-AVOLD

Avant le 15 novembre	<ul style="list-style-type: none">• Inscription des oiseaux
21 au 23 Novembre	<ul style="list-style-type: none">• Montage de l'exposition
Mardi 24 Novembre	<ul style="list-style-type: none">• Enlogement des oiseaux de la Région 07• Finition montage et Arrivée des convoyeurs
Mercredi 25 Novembre	<ul style="list-style-type: none">• Enlogement des autres Régions et des autres Entités
Jeudi 26 Novembre	<ul style="list-style-type: none">• Jugement des oiseaux• Repas des convoyeurs et des juges
Vendredi 27 Novembre	<ul style="list-style-type: none">• Fin des jugements• Examens des juges CNJF jusqu'à 16 h au plus tard• Installation des stands• Inauguration officielle à 17 h 30• Ouverture de la Bourse aux Bénévoles, aux Convoyeurs et aux juges de 19 h 00 à 20 h 00.• 20 h 30 : Soirée de Gala
Samedi 28 Novembre	<ul style="list-style-type: none">• Ouverture au Public de 9 h à 18 h• Repas de clôture
Dimanche 29 Novembre	<ul style="list-style-type: none">• Ouverture au Public de 9 h à 16 h 30• Remise des Prix à partir de 10 h 30• Fermeture de la Bourse à 15 h 30• Délogement de la Bourse à partir de 17 h• Délogement des oiseaux à partir de 17 h 30
Lundi 30 novembre Mardi 1 Décembre	<ul style="list-style-type: none">• Démontage et rangement dans la foulée et sur la ou les journées

Les tarifs ...

Frais de gestion (par éleveur)	5 €	
Prix de l'engagement (par oiseau)	7 €	<i>Sous réserve des mesures sanitaires en vigueur</i>
Prix de l'engagement (par duo)	14 €	<i>Buvette – Petite restauration</i>
Prix de l'engagement (par stam)	28 €	<i>Repas de midi (sur réservation)</i>

Prix de l'engagement en bourse **2 € par oiseau**
Commission Bourse : **Prix éleveur + 15%**

Prix d'entrée	5 €	<i>Entrée gratuite enfants de moins de 12 ans</i>
Pass 2 jours	8 €	<i>Entrée gratuite pour l'exposant et son conjoint</i>

Repas de gala (sur réservation) **45 €**

Les échéances à retenir ...

Date limite des inscriptions par courrier, le cachet de la poste faisant foi : **12 Novembre 2026**

Inscriptions par ornithonet.com : Fermeture du serveur : **Dimanche 15 novembre 2026 à 23 h 55**, dernière limite.

Classification officielle en vigueur : Classification UOF (Com France) 2026/2027 du 01/09/2026.

*Les éleveurs UOF (sauf adhérents directs) s'inscrivant par ornithonet.com enverront leur chèque à leur Président de Région ou à la personne en charge au niveau régional (Règlement par chèque à l'ordre de leur région ou selon modalités proposées par la Région) avant le **17 novembre**.*

*Les éleveurs UOF (sauf adhérents directs) ne s'inscrivant pas directement sur Ornithonet.com, enverront les feuilles d'engagement « Concours et Bourse » à leur Président de Région ou à la personne en charge au niveau régional (Règlement par chèque à l'ordre de la région ou selon modalités proposées par la Région) **avant le 12 novembre**.*

Les éleveurs UOF adhérents directs peuvent s'inscrire par ornithonet.com et/ou enverront leurs inscriptions et paiement par chèque à la permanence de l'UOF (COM France) = Sonia Haensel – 1 A rue Engelbreit – 67200 Strasbourg (Mail : haensel.sonia@wanadoo.fr).

Le chèque sera libellé à l'ordre de « UOF Exposition ».

*Les éleveurs « Hors UOF » pourront également s'inscrire via le module « Ornithonet.com » ou enverront leurs feuilles à la Permanence de l'UOF (COM France) = Sonia Haensel – 1 A rue Engelbreit – 67200 Strasbourg (Mail : haensel.sonia@wanadoo.fr). **Les éleveurs non UOF et adhérents au CDE diminueront de 2 € le prix par oiseau, cette différence étant prise en charge par le CDE.***

Le chèque sera libellé à l'ordre de « UOF Exposition ».

Les inscriptions non accompagnées du paiement ne seront pas prises en compte.

La Déclaration sur l'Honneur devra accompagner les oiseaux au moment de l'enlogement.

Enlogement des oiseaux : Mercredi 25 novembre

*Ouverture de la Bourse : La bourse sera ouverte le samedi de 9 h à 18 h et le dimanche de 9 h à **15 h 30**.*

Délogement des oiseaux de concours :

- *Dimanche 29 novembre à 17 h 30 pour les autres Régions*
- *Lundi 30 novembre pour la ROLAC de 8h à 10 h.*

Délogement des oiseaux de bourse : Dimanche 29 novembre à 17 h 00.

Les récompenses ...

- ✓ 1 Cocarde par éleveur « Champion de France » dès lors qu'il y a au moins un oiseau « Champion »
- ✓ 1 Cocarde spéciale pour chaque oiseau « Champion de Groupe » - 165 Champions de groupe
- ✓ 1 Photo Encadrée de chaque oiseau « Grand Prix de l'Exposition » - 32 GPE
- ✓ 1 Diplôme déclinant le nombre de titres du Championnat de France pour chaque participant primé
- ✓ 1 Attestation officielle de tous les résultats du Championnat de France pour chaque participant
- ✓ Nombreux Grands Prix d'Elevage
- ✓ Prix spéciaux avec distribution officielle et publique le Dimanche matin à 10 h 30.



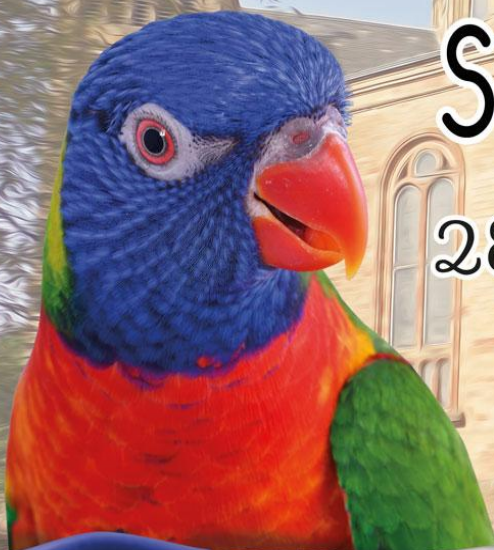
Championnat de France des Oiseaux d'Élevage



Saint Avold (57)

28 et 29 Novembre 2026

Salle Agora



Entrée : 5€

(gratuit pour les enfants
jusqu'à 12 ans accompagnés)

Renseignements :

<https://www.ornithologies.fr>

Communi-Maginé au Studio www.communi-mage.com - ne pas jeter sur la voie publique

REGLEMENT GENERAL DU NATIONAL 2026

Article 1

Le Championnat de France des Oiseaux d'élevage, de beauté et de chant de l'UOF (COM FRANCE), appelé NATIONAL UOF (COM France) se déroulera dans le respect de la charte des manifestations de l'UOF (COM FRANCE).

LES OISEAUX

Article 2

Pourront participer au NATIONAL, tous les oiseaux propre élevage des éleveurs amateurs résidant en France quelle que soit leur Fédération ou Entité Nationale. Les oiseaux devront être pourvus obligatoirement de bagues inamovibles officielles. Cette obligation est aussi valable pour les oiseaux de la bourse. Pour le concours comme pour la bourse, tous les oiseaux doivent venir d'élevage situés sur le territoire français.

Pour le concours, les années devront correspondre à ce qui est prévu et précisé dans la classification officielle UOF (COM France), en vigueur. Pour la bourse, les années acceptées sont les mêmes, mais aussi des oiseaux d'1 an de plus.

Les bagues de reconnaissance ne sont pas admises.

Aucune carte de visite ne peut être affichée sur les cages des oiseaux de concours.

Tout oiseau participant au NATIONAL peut être mis en vente. Les oiseaux achetés pourront être retirés dès la vente réalisée. Ces cessions ou échanges se feront sous la responsabilité des personnes chargées de cette fonction par les organisateurs.

Article 3

Contraintes réglementaires

*Les oiseaux d'espèces protégées de la faune européenne (espèces listées à l'arrêté ministériel du 29/10/2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection), les oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection listés dans l'arrêté ministériel du 25/03/2015, ainsi que les oiseaux inscrits à l'annexe A du règlement CE 338/97 (CITES), ne pourront être engagés que par les éleveurs titulaires du **certificat de capacité** et de **l'autorisation d'ouverture d'établissement d'élevage** de ces espèces ou de **l'autorisation préfectorale de détention**. Pour ces oiseaux, il n'y aura pas de cession possible au cours de la manifestation.*

La copie de ces documents devra être jointe au formulaire d'engagement.

La copie du Certificat de Capacité et de l'ouverture d'établissement ou de l'autorisation de détention sera jointe au formulaire d'engagement.

Les oiseaux des Espèces invasives, entre autres les Perruches à collier en phénotype ancestral (verte) devront être accompagnées de leur récépissé de déclaration (ex-autorisation de détention) ou de la copie du certificat de capacité et de l'autorisation d'ouverture d'établissement autorisant leur détention. Pour ces oiseaux, il n'y aura pas de cession possible au cours de la manifestation.

IMPORTANT: Pour justifier de l'origine licite du spécimen, une copie de la déclaration de marquage ou de lecture de marquage d'un animal d'espèce non domestique (CERFA N° 15969*01), si nécessaire un document C.I.C et tout autre document requis par la réglementation au moment du National devront accompagner les oiseaux au moment de l'enlogement.

Les variétés de ces espèces présentant des caractères de mutation obtenus par sélection pourront être engagées dans les classes prévues par l'UOF (COM France), sans formalité particulière.

Cet article est susceptible de modifications dans le cadre d'une évolution de la réglementation.

FEUILLES D'ENGAGEMENT - DROITS D'INSCRIPTION

Article 4

L'ensemble des inscriptions (concours et bourse) se fera via l'application ORNITHONET.COM. Les inscriptions pourront être enregistrées soit directement par l'élève, soit par son club, soit par la région. Jusqu'à la date de clôture des inscriptions mentionnée ci-dessus, les feuilles d'inscriptions pourront être modifiées ou complétées.

*Les éleveurs qui n'inscriront pas eux-mêmes leurs oiseaux via ORNITHONET.COM devront retourner leurs feuilles d'engagement (modèle ci-après), lisiblement remplies, directement à leur président de Club ou de Région. Dans ce cas, le retour du document à la région **doit être fait dans les délais mentionnés ci-dessus**.*

*Une adresse mail valide devra **obligatoirement** être indiquée sur chaque feuille d'engagement. Celle-ci est indispensable notamment pour l'envoi des résultats au soir des jugements et aussi pour la cession d'oiseaux soumis à enregistrements IFAP.*

Ces feuilles seront aussi accompagnées des engagements à la bourse (voir Règlement de la Bourse) si l'élève inscrit des oiseaux en bourse.

La déclaration sur l'honneur (modèle ci-après), devra obligatoirement accompagner les oiseaux au moment de l'enlèvement.

Fermeture du serveur des inscriptions : Voir dates ci-dessus

Article 5

*Les droits d'enlèvement et frais de gestion sont fixés selon les modalités du comité organisateur : **Voir tarifs en 1^{er} page**.*

Le palmarès étant transmis sous forme numérique, il ne sera pas demandé de frais de participation.

Le chèque représentant le montant des engagements concours et bourse devra obligatoirement être joint(s) aux feuilles d'engagement ou adressé au Président de région ou à la personne désigné par lui dès la clôture des inscriptions.

*Le chèque sera libellé à l'ordre de la Région d'appartenance. Pour les éleveurs hors UOF et pour les adhérents directs UOF (Région 15) le chèque sera libellé à l'ordre de : « **UOF Exposition** ».*

Les Présidents de Régions devront s'assurer de la bonne inscription des oiseaux des éleveurs de leur région.

*Les régions ont en charge de vérifier et de collecter les frais d'engagement des éleveurs. Elles adresseront un chèque global ou un virement au Trésorier de l'UOF (COM France), libellé à l'ordre de : « **UOF Exposition** ».*

Article 6

Les éleveurs des autres Entités nationales ainsi que les adhérents directs de l'UOF (Région 15) pourront s'inscrire via l'application « Ornithonet.com » ou enverront leurs feuilles, accompagnées du montant des droits, directement à la permanence de l'UOF (COM France) :

Sonia Haensel – 1 A rue Engelbreit – 67200 Strasbourg (Mail : haensel.sonia@wanadoo.fr).

Le chèque sera libellé à l'ordre de « UOF Exposition » dans les délais mentionnés ci-dessus.

Article 7

Tout oiseau engagé ne pourra être remplacé que par un sujet identique (même section, même classe). Les oiseaux mal engagés seront jugés, mais ils ne seront pas reclassés et ne pourront pas concourir pour un titre. Toutefois leur pointage sera pris en compte pour les calculs des prix d'élevage.

Article 8

Les classes de jugement sont celles de l'UOF (COM France) en vigueur (Voir ci-dessus « Echéances à retenir »).

Article 9

Il n'y a pas de limitation du nombre des oiseaux engagés au concours (Stam, Duos ou Individuel), jusqu'à atteinte du quota maximal permis par la capacité de la salle.

ENLOGEMENT - CONVOYAGE DES OISEAUX

Article 10

Les oiseaux seront acheminés exclusivement par les convoyeurs des Régions ou d'Entité Nationale, sauf :

- Pour la région organisatrice
- Si une dérogation est accordée par les Présidents de Région UOF (COM France) ou autre Entité Nationale alors, ces oiseaux seront confiés à l'arrivée aux convoyeurs des régions ou Entités Nationales concernés pour les opérations d'enlogement.

RAPPEL : Les oiseaux soumis à autorisation de détention, espèces protégées de faune européenne, espèces protégées guyanaises et espèces de l'annexe A du règlement européen devront être accompagnés d'une copie de leur déclaration de marquage (CERFA 12446-01), si nécessaire d'un document C.I.C et tout autre document requis par la réglementation au moment du National.

Article 11

La réception des oiseaux se fera selon les dispositions mentionnées ci-dessus dans « échéances à retenir ».

Article 12

Les oiseaux seront présentés dans des conditions compatibles avec la réglementation relative au bien-être des animaux. Des protections appropriées seront mises en place pour les oiseaux de la Faune Européenne d'Elevage, les Hybrides, et les cailles, colombes et colins.

Les organisateurs aidés des convoyeurs prendront le plus grand soin des oiseaux qui leur seront confiés et assureront la nourriture. Les oiseaux nécessitant une nourriture particulière doivent être signalés aux organisateurs sur la feuille d'engagement. Cette nourriture devra être fournie par l'exposant en quantité suffisante pour la durée du concours au moment de l'enlogement.

Pour les canaris de chant Harz, les oiseaux peuvent être apportés dans des valises de chant.

Les organisateurs ne peuvent pas être tenus responsables des accidents, pertes, vols ou mortalités dont les oiseaux pourraient être victimes, quelle qu'en soit la cause.

Le fait d'engager des oiseaux vaut acceptation du présent règlement.

JUGEMENT – RÉCOMPENSES

Article 13

Les jugements se dérouleront jeudi et vendredi matin. Sauf pour les canaris de chant, ils seront réalisés, autant que faire se peut, sur tablettes.

Les juges seront proposés par les différentes sections de la CNJF et nommés par l'UOF. Les décisions des juges sont sans appel. Chaque juge disposera d'une table et d'une rampe d'éclairage, qu'il opère seul ou en binôme.

Article 14

Un minimum de points sera exigé dans toutes les classes pour être lauréat du Championnat de France :

INDIVIDUEL	DUOS	STAM
Champion : 90 points	Champion : 180 points	Champion : 360 points
2 ^{ième} : 90 points	2 ^{ième} : 180 points	2 ^{ième} : 360 points
3 ^{ième} : 90 points	3 ^{ième} : 180 points	3 ^{ième} : 360 points

Un point d'écart devra obligatoirement séparer l'oiseau classé Champion de celui classé Deuxième.

Un diplôme déclinant le nombre de titres obtenus sera remis à chaque participant primé. Une attestation de l'ensemble des résultats sera remise à tous les éleveurs participants.

Chaque éleveur remportant un titre de Champion de classe, se verra attribuer une seule cocarde qui lui sera remise dans son enveloppe ; un signe distinctif sera placé sur la cage de chaque oiseau Champion.

De plus 165 cocardes spéciales récompenseront les champions de groupe.

De nombreux Grands Prix d'élevage calculés sur un certain nombre d'oiseaux seront attribués dans différentes catégories – Détail ci-après.

L'UOF (COM France) attribuera en outre 32 prix spéciaux : Grands Prix de l'Exposition récompensés par un cadre avec photo de l'oiseau primé.

Des prix spéciaux seront attribués à chaque meilleur oiseau d'une section : harz, malinois, timbrado, canari couleur, canari de posture, estrildidé ou autre exotique à bec droit, psittacidé, faune européenne d'élevage ou hybride. Ces oiseaux obtiendront le titre de MEILLEUR OISEAU DE FRANCE.

– Détail ci-après.

Les oiseaux primés seront contrôlés par le Commissariat Général désigné par l'UOF (COM France).

Article 15

Si un Stam ou un duo doit être dissocié pour quelque raison survenue avant le jugement, les oiseaux restants seront jugés en classe "Individuel".

Article 16

Les motifs de disqualification et les définitions des sanctions applicables lors du National sont repris à l'Annexe 1 du Memento d'organisation du National établi par l'UOF (COM France). Les motifs de disqualification, déclassement, Non Pointé (NP) et Non Jugé (NJ) figureront sur la fiche de jugement ou l'attestation de résultats ou tout autre support remis à l'éleveur.

Article 17

Les résultats seront communiqués dans les meilleurs délais avec notamment un envoi des résultats personnels et des feuilles de jugement dans les boîtes mails des participants.

Les éleveurs exposants pourront également s'adresser à leur Président de région ou d'Entité Nationale. En outre, les résultats seront publiés dès que possible sur le site Internet : <http://www.ornithologies.fr>.

DELOGEMENT

Article 18

Le délogement des oiseaux de concours se déroulera sous la responsabilité des convoyeurs régionaux ou des convoyeurs des entités et selon les modalités définies par le comité organisateur.

Le délogement des oiseaux de bourse se fera sous la responsabilité des convoyeurs et du comité organisateur.

Aucun délogement ne sera effectué avant.

CONTRAINTES SANITAIRES

Article 19

Le service sanitaire de la manifestation sera assuré par un vétérinaire sanitaire officiellement désigné. Les oiseaux reconnus suspects de maladies à l'enlogement ne seront pas acceptés. Tout spécimen présentant des symptômes d'affection pathologique au cours de l'exposition sera isolé en local sanitaire.

Une attestation de provenance émanant des services vétérinaires de chaque département concerné devra être fournie lors de l'enlogement. Ces documents seront demandés aux administrations intéressées par les soins de l'UOF (COM France) si les inscriptions sont bien arrivées dans les délais imposés.

S'il existe un vaccin avec une autorisation A.M.M., les pigeons (à l'exception des colombes et des tourterelles), ainsi que les perdrix, cailles et colins, devront être vaccinés contre la maladie de Newcastle. Le certificat de vaccination (modèle joint) devra être présenté à l'enlogement pour chaque éleveur concerné.

Article 20

En application de la réglementation et pour la santé des oiseaux, il sera interdit de fumer dans l'ensemble du complexe.

Article 21

Tout oiseau participant au Championnat de France peut être mis en vente. L'heure de clôture de la vente des oiseaux de concours est fixée ci-dessus dans les échéances à retenir

Article 22

Les frais d'hébergement des convoyeurs des régions sont pris en charge par l'organisation sur la base d'une chambre double. En cas de chambre individuelle, les frais supplémentaires devront être pris en charge par la région.

BOURSES - ENTRÉES DES EXPOSANTS

Article 22

Une bourse se tiendra dans le cadre de la manifestation. Elle sera régie par un règlement particulier (voir règlement Bourse).

Article 23

Tout exposant se verra remettre un "Pass" donnant droit à l'entrée gratuite durant toute la durée de l'exposition. A sa demande, l'exposant pourra aussi obtenir un pass pour son conjoint l'accompagnant. Ces "Pass" seront remis au guichet de l'entrée de l'exposition et ne sauraient en aucun cas être cédés à un tiers.

Article 24

Tout exposant accepte que ses oiseaux puissent être photographiés et filmés librement après jugement. L'utilisation ultérieure des photographies ou films réalisés ne pourra être faite qu'avec l'accord de l'UOF (COM France). Sur chaque photo utilisée ou diffusée sera mentionné le nom de l'éleveur.

Article 25

Le seul fait d'engager des oiseaux au concours ou à la bourse, implique l'acceptation du présent règlement.
Le Président de l'UOF (COM France) ou ses substituts seuls seront habilités à trancher tous les cas non prévus par le présent règlement en accord avec le Comité Organisateur.

ANNEXE AU REGLEMENT : PRIX SPECIAUX

Canaris de chant Harz

1. *Meilleur canari Harz de France (photo encadrée)*

2a. *Meilleur harz classique, meilleur harz couleur, meilleur harz posture (si 90 points minimum) : cocardes spéciales*

2b. *Meilleur duo (série) harz (si 180 minimum) et meilleur stam harz (si 360 minimum) : cocardes spéciales*

3. *Challenge Charles KOHSER Meilleur éleveur harz sur 8 oiseaux (un trophée).*

Canaris de chant Malinois

1. *Meilleur canari Malinois de France (photo encadrée)*

2a. *Meilleur malinois jaune (huppé ou non huppé), meilleur malinois blanc (huppé ou non huppé) : cocardes spéciales*

2b. *Meilleur duo (série) tous malinois et meilleur stam tous malinois : cocardes spéciales*

3. *Challenge Daniel DEMARQUE : Meilleur éleveur Malinois sur 6 oiseaux (un trophée)*

Canaris de chant Timbrado et Chanteur espagnol

1. *Meilleur canari Timbrado + Chanteur espagnol de France (photo encadrée)*

2a. *Meilleur timbrado original, meilleur timbrado clasico, meilleur timbrado floreado, meilleur chanteur espagnol (si 90 points minimum) = cocardes spéciales*

2b. *Meilleur duo (série) timbrado + chanteur espagnol (si 180 minimum) et meilleur stam timbrado + chanteur espagnol (si 360 minimum) : cocardes spéciales*

3. *Challenge Dakhama : Meilleur éleveur timbrados sur 8 oiseaux (un trophée)*

Canaris couleurs

1. *Meilleur canari couleur de France (Cocarde spéciale)*

2. *Voir tableau*

3.

G P E Grands prix de l'exposition en (Photo encadrée de l'oiseau)	Champions de groupe (cocardes spéciales)	PRIX D'ELEVAGE (Une coupe)
<p><i>Lipochromes non mosaïques</i></p> <p><i>Lipochromes Mosaïques</i></p> <p><i>Mélanines classiques non mosaïques</i></p> <p><i>Mélanines classiques mosaïques</i></p> <p><i>Mélanines couleurs nouvelles non mosaïques</i></p> <p><i>Mélanines couleurs nouvelles mosaïques</i></p>	<p>M1 Meilleur lipochrome blanc</p> <p>M2 Meilleur lipochrome intensif fond jaune</p> <p>M3 Meilleur lipochrome schimmel fond jaune</p> <p>M4 Meilleur lipochrome mosaïque fond jaune</p> <p>M5 Meilleur lipochrome intensif fond rouge</p> <p>M6 Meilleur lipochrome schimmel fond rouge</p> <p>M7 Meilleur lipochrome mosaïque fond rouge</p> <p>M8 Meilleur classique Noir</p> <p>M9 Meilleur classique Brun</p> <p>M10 Meilleur classique Agate</p> <p>M11 Meilleur classique Isabelle</p> <p>M12 Meilleur Pastel</p> <p>M13 Meilleur Opale</p> <p>M14 Meilleur Phaéo</p> <p>M15 Meilleur Satiné</p> <p>M16 Meilleur Ailes Grises</p> <p>M17 Meilleur Topaze</p> <p>M18 Meilleur Eumo</p> <p>M19 Meilleur Onyx</p> <p>M20 Meilleur Cobalt</p> <p>M21 Meilleur Jaspe SD</p> <p>M22 Meilleur Mogno</p> <p>M23 Meilleur Jaspe DD</p> <p>M24 Meilleur Couleur en étude</p> <p>M25 Meilleur Perle</p>	<p><i>Calcul sur 8 oiseaux</i></p> <p><i>Lipochromes non mosaïques</i></p> <p><i>Lipochromes Mosaïques</i></p> <p><i>Mélanines classiques non mosaïques</i></p> <p><i>Mélanines classiques mosaïques</i></p> <p><i>Mélanines couleurs nouvelles non mosaïques</i></p> <p><i>Mélanines couleurs nouvelles mosaïques</i></p>

CHALLENGE Alain Chevallier : Meilleur éleveur canaris couleurs sur 15 oiseaux (un trophée + 1 sac de graines)

Canaris de postures

1. **Meilleur canari posture de France (Cocarde spéciale)**
2. **Voir tableau**

G P E Grands prix de l'exposition en (Photo encadrée de l'oiseau)	Champions de groupe (cocardes spéciales)	PRIX D'ELEVAGE (Une coupe)
<i>Plumes lisses non huppés</i> <i>Plumes lisses huppés</i> <i>Frisés non huppés</i> <i>Frisés huppés</i>	M1 Meilleur Arlequin portugais M2 Meilleur Huppé allemand M3 Meilleur Irish fancy M4 Meilleur Lizard M5 Meilleur London fancy M6 Meilleur Gloster corona M7 Meilleur Gloster consort M8 Meilleur Crest + Crestbred M9 Meilleur Norwich M10 Meilleur Border M11 Meilleur Fife fancy M12 Meilleur Hosojaponais M13 Meilleur Raza espanola M14 Meilleur Scotch fancy M15 Meilleur Bernois M16 Meilleur Bossu bleue M17 Meilleur Larget M18 Meilleur Lancashire copy + plainhead M19 Meilleur Münchener M20 Meilleur Rheinländer huppé + non huppé M21 Meilleur Salentino huppé + non huppé M22 Meilleur Yorkshire M23 Meilleur Rasmi perse M24 Meilleur Gibber italicus M25 Meilleur Giboso espagnol M26 Meilleur Giralillo sevillano M27 Meilleur Frisé du sud M28 Meilleur frisé suisse M29 Meilleur Mélado tinerfeno M30 Meilleur Benacus M31 Meilleur Fiorino huppé + non huppé M32 Meilleur A.G.I. M33 Meilleur Frisé du nord M34 Meilleur Frisé parisien M35 Meilleur Mehringer M36 Meilleur Padovan huppé + non huppé M37 Meilleur Rogetto	Calcul sur 5 oiseaux <i>Plumes lisses non huppés</i> <i>Plumes lisses huppés</i> <i>Frisés non huppés</i> <i>Frisés huppés</i>

CHALLENGE François GERARDIN : Meilleur éleveur canaris de postures sur 10 oiseaux (un trophée + 1 sac de graines)

Estrildidés et autres exotiques

1. **Meilleur Exotique à bec droit de France (Cocarde spéciale)**
2. **Voir tableau**

G P E Grands prix de l'exposition en (Photo encadrée de l'oiseau)	Champions de groupe (cocardes spéciales)	PRIX D'ELEVAGE (Une coupe)
<i>A - Mandarins</i> <i>B - Moineaux du japon + Capucins + Paddas + Bec d'argent + bec de plomb</i> <i>C - Diamants de Goulds</i> <i>D - Diamants australiens + Océaniens + Africains + Asiatiques</i> <i>E - Exotiques F9 à F15 dont fringillidés</i> <i>F- F16 = Frugivores, Insectivores, Nectarivores</i> <i>G- Colombidés, Cailles et Colins (O et P)</i>	M1 Meilleur mâle mandarin M2 Meilleure femelle mandarin M3 Meilleur Moineau du Japon M4 Meilleur capucin M5 Meilleur Padda M6 Meilleur Bec de plomb ou Bec d'argent M7 Meilleur mâle diamant de Gould M8 Meilleure femelle Diamant de Gould M9 Meilleur Diamant Australien phénotype ancestral M10 Meilleur Diamant australien en mutation M11 Meilleur Diamant Océanien M12 Meilleur Estrildidés Africain et Asiatique M13 Meilleur amadine M14 Meilleur serin M15 Meilleur Tarin rouge et tarin Magellan M16 Meilleur autres tarins + verdiers exotiques + etc M17 Meilleur Roselins M18 Meilleur autres passereaux etc M19 Meilleur F16 (Frugivore-Insectivore-Nectarivore)	Calcul sur 8 oiseaux <i>1 - Mandarins</i> <i>2 - Moineaux du japon + Capucins + Paddas + Bec d'argent + Bec de plomb</i> <i>3 - Diamants de Gould</i> <i>4 - Diamants Australiens + Océaniens + Africains + Asiatiques</i> <i>5 - F9 à F15 dont fringillidés</i> Calcul sur 5 oiseaux <i>6 - F16 = Frugivores, Insectivores, Nectarivores</i> <i>7 - Colombidés + Cailles + Colins (O & P).</i>

	M20 Meilleur Géopélie diamant M21 Meilleure Colombe Tourtelette tourterelle+ Tourterelle rieuse M22 Meilleur Tourterelle rieuse M23 Meilleur autres colombidés M24 Meilleure Caille M25 Meilleur autres perdicinés M26 Meilleur Colin M27 Meilleur duo toutes classes M28 Meilleur couple toutes classes M29 Meilleur stam toutes classes	
--	---	--

CHALLENGE Marcel BRIOT : Meilleur éleveur Estrildidés et autres exotiques sur 10 oiseaux (un trophée + 1 sac de graines)

PSITTACIDES

1. Meilleur psittacidé de France (Cocarde spéciale)

2 Voir tableau

G P E Grands prix de l'exposition en (Photo encadrée de l'oiseau)	Champions de groupe (cocardes spéciales)	PRIX D'ELEVAGE (Une coupe)
Meilleure PERRUCHE ONDULEE de POSTURE Meilleure PERRUCHE ONDULEE de COULEUR Meilleur AGAPORNIS Meilleure EUPHEME Meilleur PETITES PERRUCHES Meilleur MOYENNES PERRUCHES Meilleure GRANDES PERRUCHES Meilleur LORI ET PERROQUET	M1 Meilleur Duo phénotype ancestral M2 Meilleur Duo mutant M3 Meilleur Stam phénotype ancestral M4 Meilleur Stam mutant M5 Meilleure Perruche Ondulée de Posture Jeune M6 Meilleure Perruche Ondulée de Posture Adulte M7 Meilleure Perruche Ondulée de Couleur phénotype ancestral M8 Meilleure Perruche Ondulée de Couleur phénotype mutant M9 Meilleur Agapornis roseicollis M10 Meilleur Agapornis fischeri M11 Meilleur Agapornis personatus M12 Meilleur Agapornis lilianae ou nigrigenis M13 Meilleur autre Agapornis M14 Meilleur Neophema Splendida M15 Meilleur Neophema Pulchella M16 Meilleur Neophema elegans ou chrysostoma M17 Meilleur Neopsephotus bourkii M18 Meilleur Nymphicus hollandicus phénotype ancestral M19 Meilleur Nymphicus hollandicus mutant M20 Meilleur Psephotus haematonotus (perruche à croupion rouge) M21 Meilleur Psephotellus ou Northiella ou Lathamus M22 Meilleur Cyanoramphus (Kakariki) M23 Meilleur Platycercus eximius (Perruche Omnicolore) M24 Meilleur Platycercus elegans (Perruche de Pennant) M25 Meilleur autres Platycercus M26 Meilleur Polytelis M27 Meilleur Barnardius M28 Meilleure autre grande Australienne M29 Meilleur Psittacula krameri (Perruche Collier) M30 Meilleur Psittacula cyanocephala (Perruche à Tête de prune) M31 Meilleur Autres Psittacula M32 Meilleur Forpus phénotype ancestral M33 Meilleur Forpus mutant M34 Meilleur Bolborhynchus et Psilopsiagon en phénotype ancestral M35 Meilleur Bolborhynchus lineola (perruche catherine) mutant M36 Meilleur Pyrrhura M37 Meilleure moyenne perruche américaine M38 Meilleure grande perruche américaine M39 Meilleur Perroquet M40 Meilleur Lori	Calcul sur 6 oiseaux Perruches Ondulées de Posture 11 Perruches Ondulées de Couleur 12 Agapornis J01 à J08 Euphèmes K01 à K05 Petites Perruches Moyennes Perruches Grandes Perruches Toutes espèces couleurs ancestrales (mettre les codes = gros travail) Calcul sur 3 oiseaux Perroquets et Loris N

CHALLENGE Yves LEONARD : Meilleur éleveur de Psittacidés sur 10 oiseaux (un trophée + 1 sac de graines)

FAUNE EUROPEENNE D'ELEVAGE ET HYBRIDES

1. **Meilleur FEE et Hybride de France (Cocarde spéciale)**
2. **Voir tableau**

G P E Grands prix de l'exposition en (Photo encadrée de l'oiseau)	Champions de groupe (cocardes spéciales)	PRIX D'ELEVAGE (Une coupe)
Meilleur Faune européenne d'élevage en phénotype ancestral Meilleur Faune européenne d'élevage en mutation Meilleur hybride Meilleur « rareté »	M1 Meilleur serin cini M2 Meilleur chardonneret M3 Meilleur verdier d'Europe M4 Meilleur Tarin de aulnes M5 Meilleur sizerin M6 Meilleur linotte M7 Meilleur bouvreuil githagine M8 Meilleur pinson M9 Meilleur bouvreuil M10 Meilleur bec croisé M11 Meilleur moineau M12 Meilleur bruant M13 Meilleur étourneau M14 Meilleur merle M15 Meilleure grive M16 Meilleur Duo M17 Meilleur stam	Calcul sur 5 oiseaux Faune européenne d'élevage Hybrides

CHALLENGE Jacques FAIVRE : Meilleur éleveur de FFE et hybrides sur 8 oiseaux (un trophée + 1 sac de graines)

Grand Prix de l'UOF : Meilleur éleveur

Calcul sur le nombre de Champions obtenus.

Les trois meilleurs éleveurs classés recevront un trophée spécial

Coupe de l'UOF : Meilleur club UOF

Calcul sur le nombre de Champions obtenus par le club.

Les trois meilleurs clubs classés recevront un trophée spécial

REGLEMENT GENERAL DE LA BOURSE DU CHAMPIONNAT NATIONAL

Article B1

La classe de vente gérée (bourse gérée) sera sous la responsabilité des Organisateurs.

La manifestation est soumise aux engagements pris par l'UOF (COM France) dans la Charte des Manifestations organisées par l'UOF (COM France).

Article B2

Seront acceptés les millésimes correspondant aux années de jugement et aussi les oiseaux d'années de jugement + 1 an. Les oiseaux proposés à la vente seront de propre élevage, proposés par des éleveurs quelle que soit leur Fédération ou Entité Nationale et venant d'élevage situés sur le territoire français. Les oiseaux devront être pourvus de bagues inamovibles officielles ou pucés (avec certificat de marquage par puce).

Conformément à la réglementation en vigueur, les oiseaux appartenant à une espèce ou un groupe d'espèces qui relève, dès le premier spécimen détenu, de la colonne (c) de l'annexe 2 de l'arrêté du 8 octobre 2018 fixant les règles générales de détention d'animaux d'espèces non domestiques ne pourront être présentés à la vente.

Les oiseaux soumis à enregistrement « IFAP » devront être accompagnés des documents réglementaires (attestation de marquage et certificat de traçabilité)

Article B3

*Les exposants au concours **mais aussi des non exposants-concours** peuvent inscrire des oiseaux en bourse. Ils sont soumis aux mêmes contraintes administratives, réglementaires et sanitaires que pour les oiseaux du concours.*

Article B4

BOURSE GEREE PAR L'ORGANISATION = EXPOSANT EN BOURSE AVEC PARTICIPATION AU CONCOURS (VENTE GEREE PAR L'ORGANISATION) :

Le prix d'engagement dans la classe de vente est de 2 € par oiseau. Une commission de 15 % sera rajoutée au prix indiqué par l'éleveur pour définir le prix de vente affiché.

Un exemplaire de feuille de décaissement Bourse sera remis aux éleveurs par l'intermédiaire des convoyeurs régionaux pour information des oiseaux vendus.

Article B5

EXPOSANT EN BOURSE GEREE PAR L'ORGANISATION : la date limite d'inscription est le **15 novembre**. L'organisation se chargera de faire la demande d'attestation de provenance auprès des services vétérinaires du département. L'inscription des oiseaux de bourse par ornithonet est possible (facultatif). Une feuille d'engagement avec la mention "BOURSE" sera envoyée en même temps que les feuilles d'engagement au Championnat de France. Elle devra être rédigée de la même manière que les feuilles d'engagement au concours (section, classe, type), et envoyée par l'éleveur en un exemplaire.

*Le chèque représentant le montant des engagements bourse ou bourse + concours devra obligatoirement être joint(s) aux feuilles d'engagement ou adressé au Président de région ou à la personne désigné par lui dès la clôture des inscriptions. Le chèque sera libellé à l'ordre de la Région d'appartenance. Pour les éleveurs hors UOF et pour les adhérents directs UOF le chèque sera libellé à l'ordre de : « **UOF Exposition** ».*

Les éleveurs des autres Entités et les adhérents directs de l'UOF enverront leurs feuilles, accompagnées du montant des droits, directement à la permanence de l'UOF (COM France) = Sonia Haensel – 1 A rue Engelbreit – 67200 Strasbourg (Mail : haensel.sonia@wanadoo.fr). Le chèque sera libellé à l'ordre de « UOF Exposition »

Article B6

Bourse gérée par l'organisation : Les oiseaux de la Bourse gérée pourront arriver avec les convoyeurs officiels des Régions en même temps que les oiseaux participant au Championnat de France. Lors de l'arrivée des cageots, ceux-ci devront être facilement identifiables en comportant la mention "BOURSE". Toutefois, il est préférable que les oiseaux de bourse arrivent le jeudi après-midi. Les oiseaux seront accompagnés des feuilles d'engagement définitives remplies de la même façon que pour les oiseaux participant au concours (section, classe, type, bague, année, sexe). Le prix de vente sera indiqué en regard de chaque sujet.

Article B7

Pour la bourse gérée par l'organisation : les oiseaux seront présentés soit en individuel, soit en couple. Dans ce dernier cas, indiquer avec précision les oiseaux formant le couple. Chaque cage sera munie d'une étiquette apposée par les organisateurs reprenant le n° de la cage, les coordonnées de l'oiseau, celles de l'éleveur, le prix de vente.

Article B8

Pour les oiseaux de bourse, il pourra être installé sur les cages ou volières des signes distinctifs discrets (carte de visite ou autre).

Article B9

L'état sanitaire des oiseaux sera contrôlé par le vétérinaire officiel.

Article B10

Les oiseaux seront présentés en Bourse dans des conditions compatibles avec la réglementation relative au bien-être animal.

Article B11

Toute personne ayant fait l'acquisition d'un oiseau ne pourra ensuite accéder avec son achat directement aux salles d'exposition. Elle devra emprunter une sortie prévue à cet effet. Le retour à l'exposition se fera par l'entrée principale, sans son achat.

Article B12

Pour la bourse, seuls les responsables de la Bourse seront autorisés à manipuler les cages et les oiseaux qui leur seront confiés.

Article B13

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des accidents, pertes, vols ou mortalité dont les oiseaux pourraient être victimes, quelle qu'en soit la cause. **Le fait d'engager des oiseaux à la Bourse vaut acceptation du présent règlement.**

Article B14

La vente d'oiseaux à l'extérieur de l'Exposition dans les voitures et sur les parkings, est formellement interdite. Des contrôles seront effectués par les services compétents.

Article B15

Aucun oiseau ne pourra être acheté ou réservé avant l'heure d'ouverture de la Bourse.

Article B16

Le Comité Organisateur décline toute responsabilité dans la cession des oiseaux et est seul compétent pour régler tout litige et résoudre tout problème non prévu au présent règlement.

Article B17

Pour la bourse, le délogement se fera par les convoyeurs officiels des régions et des Entités.

Article B18

Pour la bourse, l'UOF (COM France) versera à chaque exposant le montant des ventes par chèque nominatif, envoyé par courrier à chacun dans les 30 jours suivant la fin du championnat de France.
